



Direction Générale des Services

## DELEGATION DE SIGNATURE

Le Président de l'Université Toulouse 1 Capitole, Bruno SIRE,

Vu l'article L 712-2 du Code de l'Education,

Vu le décret n° 2008-618 du 27 juin 2008 relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies,

Donne délégation de signature à :

*M. Laurent GROSCLAUDE, Maître de Conférences, Vice-Président aux Relations Internationales*

à l'effet :

- de signer les conventions de coopération internationales de l'Université Toulouse 1 Capitole lors de ses déplacements à l'étranger.

La présente délégation prend effet au 4 juillet 2012.

Fait à Toulouse,  
Le 5 juillet 2012

Le délégataire,

Laurent GROSCLAUDE



Le Président,

Bruno SIRE